



## Traité 'Houlin

### Michna 2 - Chapitre 2

השוחט שני ראשין כְּאֶחָד,  
שְׁחִיטָתוֹ כְּשֶׁרָה.  
שְׁנַיִם אוֹחֲזִין בְּסָכִין וְשׁוֹחֲטִין,  
אֶפְלוּ אֶחָד לְמַעַלָּה וְאֶחָד לְמַטָּה,  
שְׁחִיטָתָן כְּשֶׁרָה:

En ce qui concerne celui qui abat en coupant simultanément les têtes de deux animaux, son abattage est valide. Si deux personnes tiennent un couteau et abattent un animal, même si chacune tient un couteau et en abat un au-dessus et un en dessous, (chacune tenant un endroit différent du couteau), leur abattage est valide.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)